

ARRETE N°AR19-117

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 715-3, L712-2,
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 mai 2014 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2014.

ARRETE

Article unique :

Mandat est donné à Monsieur Jacques WACKEL, Directeur général des services, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à Monsieur Thibault VIGIER, Responsable des affaires juridiques pour déposer plainte contre des tiers connus ou inconnus concernant tout acte ayant porté grief à l'Université.

Fait à Troyes, le 3 avril 2019



Pierre KOCH,
Directeur de l'UTT

